

Travail du dimanche, travail du soir prolongé, vente d'alcool dans les shops des stations essence... NON à une loi pire que celle rejetée par le peuple en 2003 !

Le 14 octobre 2004, le Grand Conseil fribourgeois a décidé de modifier la **Loi sur l'exercice du commerce (LCom)**, loi réglant les horaires d'ouverture des magasins dans le canton. Cette modification permet aux shops des stations essence d'ouvrir **jusqu'à 21h00 du lundi au samedi, jusqu'à 19h00 les dimanches et les jours fériés** ! Et pour couronner le tout, les shops pourront vendre de l'alcool !

Touche pas au dimanche

Personne ne conteste le travail du dimanche là où il est nécessaire (hôpitaux, transports, restauration etc...). Pas question par contre de le généraliser dans les magasins situés dans une gare ou près d'une station essence. Car cela ne serait qu'une étape vers l'extension du travail du dimanche à l'ensemble des magasins, puis à l'ensemble des secteurs économiques.

Des ouvertures du soir excessives

La loi sur le commerce permet déjà aux magasins d'ouvrir jusqu'à 19h00 du lundi au vendredi. Une ouverture nocturne est également possible un soir par semaine jusqu'à 21h00. Il faut stopper net la volonté de l'Union pétrolière et des grandes surfaces d'aller toujours plus loin. Les mini-supermarchés qui s'entassent autour des stations essence n'ont qu'à respecter les heures d'ouverture des autres magasins.

Pas d'alcool dans les shops

Au moment même où le Conseil fédéral va abaisser à 0,5‰ le taux d'alcool acceptable au volant, les députés fribourgeois autorisent la vente d'alcool dans les shops des stations essence. Ils le font tout en précisant que ces shops doivent pour l'essentiel vendre « des marchandises qui répondent aux besoins des voyageurs » ! C'est un véritable non-sens que la population du canton de Genève vient de refuser en votation populaire.

Halte au mépris des votations populaires

Le peuple fribourgeois a déjà dit NON aux ouvertures prolongées des magasins en 1996. Il a dit NON en 2003 aux horaires spéciaux pour les « dépanneurs ». En agissant comme ils l'ont fait le 14 octobre, les députés foulent au pied la volonté populaire. Au profit de qui ? Des compagnies pétrolières et des grands distributeurs qui sont les principaux propriétaires des shops !

**Signez et faites signer le référendum contre la
modification de la loi cantonale sur le commerce !**